

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance extraordinaire du 19 mars 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le jeudi le 19 mars 17h00 à la salle Maurice-Ravary du Centre Sportif Soulanges situé au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil François Lalonde, Marie-Josée Coulombe, Laurent Barsalou formant quorum sous la présidence du Maire Jean-Pierre Ménard.

Conseiller(s) absent(s): Maxime Gamelin, Annie Robichaud, Patrice Schoune

Autre(s) personne(s) présente(s) : Éric Lachapelle, Directeur général et greffier-trésorier
Marie-Catherine Hamel, Directrice des services administratifs et des communications

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire Jean-Pierre Ménard déclare la séance ouverte à 17h00.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2026-03-089 Le maire Jean-Pierre Ménard procède à l'adoption de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 19 mars 2026;

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Coulombe
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 mars 2026 tel que rédigé, soit :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **GREFFE**
4. **RESSOURCES HUMAINES**
5. **FINANCES**
6. **SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**
7. **SERVICES URBAINS**
8. **URBANISME ET AMÉNAGEMENT**

8.1 Demande d'appui à la CPTAQ

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10. RÈGLEMENTS

11. AFFAIRES DIVERSES

12. PAROLE AUX CONSEILLERS

13. PAROLE AU MAIRE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT
8.1 DEMANDE D'APPUI À LA CPTAQ

2026-03-090

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande à être présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par Yannick BOURBONNAIS, producteur agricole, afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture le lot 3 765 654 du cadastre du Québec, totalisant une superficie de 4471,10 m² (0,447 1 ha), sur le territoire de Saint-Polycarpe ;

CONSIDÉRANT QUE la démolition du bâtiment principal, bénéficiant d'un droit acquis, sera de plus de 50 % de sa superficie fait perdre tout droit acquis sur celle-ci ;

CONSIDÉRANT QUE la demande faite par Yannick BOURBONNAIS auprès de la CPTAQ répond à toutes les exigences du tableau 2 du Règlement de zonage 113-2012 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 58 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) prévoit qu'une personne qui désire poser un acte pour lequel une autorisation ou un permis est requis à l'égard d'un lot situé dans une zone agricole doit en faire la demande à la Municipalité locale sur le territoire de laquelle est situé le lot ;

CONSIDÉRANT la documentation fournie et en appui à la construction du nouveau bâtiment principal respecte les règlements municipaux en vigueur ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun espace approprié de disponible sur le territoire de la Municipalité de Saint-Polycarpe situé à l'extérieur de la zone agricole ;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'engendre pas d'effet néfaste sur le milieu agricole ;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde

ET RÉSOLU

D'APPUYER la demande d'autorisation faite par Yannick BOURBONNAIS, producteur agricole, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, afin de permettre l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit un usage résidentiel par la construction d'un nouveau bâtiment principal sur le lot 3 765 654 du cadastre du Québec, d'une superficie de 4471,10 m² (0,447 1 ha).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12. **PAROLE AUX CONSEILLERS**

13. **PAROLE AU MAIRE**

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

Les questions et/ou commentaires adressés par les citoyens aux membres du conseil portaient sur les sujets suivants :

x

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

2026-03-091 À 17h11 l'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance extraordinaire du 19 mars 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
greffier-trésorier

Le Maire

Éric Lachapelle

Jean-Pierre Ménard

Je, Jean-Pierre Ménard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il

contient au sens de l'article 142(2)
du *Code municipal du Québec*